

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2011 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2011-02-013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-015

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Raymond Malenfant, après avoir retiré les sommes dues à BPR dans les comptes à payer, il est résolu que les comptes totalisant 140 437.67 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2011 soient approuvés. Les honoraires dus à BPR sont autorisés subséquentement par la résolution portant le numéro 2011-02-021. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION N° 2011-02-016

MANDAT À DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE - ENTREPÔT POUR ABRASIFS

Considérant le constat d'une différence d'environ 10 000 \$ de moins pour une structure en bois comparativement à une structure en acier courbé suite à l'évaluation des coûts rattachés à chacune des deux options.

Considérant la teneur de la résolution adoptée à l'unanimité le 3 mai 2010 par laquelle la municipalité s'engage en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

Considérant l'espace supplémentaire pour manoeuvrer les machines dont bénéficie l'intérieur d'une structure carrée par rapport à une structure courbée.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale pour inviter par écrit au moins deux soumissionnaires pour chacun des items suivants :

- Structure en bois selon les plans et devis préparés au printemps 2010
- Montage du bâtiment et installation de la tôle et autre finition
- Acquisition de la tôle et accessoires
- Fourniture et mise en place de la fondation

Adoptée à la majorité des conseillers.

Pour : 4

Contre : 2

RÉSOLUTION N° 2011-02-017

MANDAT À DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE - RÉTROCAVEUSE USAGÉE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de mandater la directrice générale pour inviter par écrit au moins deux soumissionnaires en vue de l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée dont voici certaines caractéristiques :

- Année de production : 2007 ou plus récente
- 3900 heures et moins
- Cylindrée de 4,4 litres, développement de 98 hp net
- Boîte de vitesses à 6 rapports avant et 4 arrière de type « shift »
- Vitesse minimum en 6^e de 40 km/heure
- Benne de 1,6 verge d'une largeur de 2,44 mètres, attache rapide
- Godet arrière de 76 cm, possibilité de mettre en fonction pelle ou en fonction rétrocaveuse, flèche extensible.

Le devis technique est classé sous la cote 401-110.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-018

MANDAT À DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – AUTOPOMPE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un camion de protection incendie de type autopompe. Les documents d'appel d'offres sont ceux préparés par les membres du comité provisoire mandatés pour ce travail.

Le devis technique est classé sous la cote 401-110.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ACQUISITION DE VÉHICULES DE PROTECTION INCENDIE

Chantal Pelletier, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement en vue de l'acquisition d'un camion autopompe et d'un camion citerne et d'un emprunt d'un maximum de 220 000 \$ pour acquitter en partie le coût de ces acquisitions.

RÉSOLUTION N° 2011-02-019

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER UNE SUBVENTION SALARIALE AUPRÈS DE SERVICE CANADA

Considérant les besoins en main-d'œuvre durant l'été à La Seigneurie/Hébergement*camping.

Considérant la pertinence d'embaucher un étudiant pour travailler au service à la clientèle en raison de l'affluence durant la période estivale.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention salariale auprès de Service Canada – Emplois d'été 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-020

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2011-2012

Considérant la réalisation de différents travaux dans les rangs dont le creusage de fossés, le rechargement de chemins, l'ébranchage en bordure des rangs, le remplacement de ponceaux.

Considérant l'admissibilité de ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

En conséquence, sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander à notre député, monsieur André Simard, une subvention de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012. Il est de plus résolu que les détails et les coûts relatifs aux travaux soient transmis à monsieur Simard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-021

APPROBATION DE TROIS (3) FACTURES PROVENANT DE BPR

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 15022218 au montant de 171,96 \$ et de la facture numéro 15022219 au montant de 8 989,03 \$, celles-ci étant des factures relatives aux travaux réalisés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO). Il est de plus résolu d'autoriser la facture numéro 13028155 au montant de 480,83 \$ pour des services professionnels relatifs à la définition des travaux dans le cadre du TECQ 2009-2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-022

DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DU CONTRAT AVEC URBA-SOLUTIONS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de désigner André Chouinard, maire, à titre de signataire du contrat avec Urba-SOLutions au regard des services offerts en matière d'urbanisme et d'environnement. Le contrat est classé sous la cote 401-133.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-023

DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNES À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de désigner messieurs Olivier Harrisson et André Pineault à titre d'inspecteurs en bâtiment et en environnement. Les règles liant la municipalité et les personnes désignées sont prescrites dans le contrat avec la firme Urba-SOLutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-024

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de désigner André Chouinard, maire et Danielle Albert, directrice générale, à titre de signataires de l'entente de Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge. L'entente est classée sous la cote 401-130.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-025

AUTORISATION À LA COUR MUNICIPALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DE VERSER À LA MRC LES AMENDES PERÇUES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que ce conseil, malgré l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités, autorise la cour municipale commune de Rivière-du-Loup à verser directement à la MRC de Témiscouata toute somme d'argent provenant des amendes perçues par la Cour au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-026

DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB – TOURNOI DE PÊCHE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'offrir une nuitée à La Seigneurie à titre de commandite dans le cadre du Tournoi de pêche qui aura lieu le samedi 26 février prochain à Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-02-027

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver la liste des élus et des comités auxquels ils siègent, et ce, pour l'année 2011. Le document est classé sous la cote 102-111.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ASSURANCE DE PLACE DES JEUNES

Comme nous n'avons aucun élément nouveau à ce propos, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION N° 2011-02-028

REMERCIEMENTS À DEUX POMPIERS RETRAITÉS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, les membres du conseil adressent leurs remerciements aux pompiers Jeannot Bélanger et Yvon Ouellet pour les services rendus au cours des nombreuses années consacrées à la brigade des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE SPÉCIALE DU 20 JANVIER 2011

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance spéciale du conseil des maires du 20 janvier 2011. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

BIBLIOTHÈQUE

- Le problème à propos de l'accès à Internet qui perdurait depuis plusieurs mois est maintenant réglé. Un abonnement à Bell – Internet haute vitesse - a été acheté.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

- Le maire a remis aux élus un communiqué de presse de la RIDT annonçant la nomination de madame Krystal Rousseau, agente de communication et de sensibilisation en environnement.
- Il est également important de souligner les belles performances des écocentres et des efforts consentis pour la récupération et le recyclage.

RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- La demande en lien avec le marquage de la chaussée pour une traverse de piétons et la réduction de la vitesse de 50 à 30 km/heure a été refusée. Des représentants du ministère des Transports ont rencontré le maire le 3 février dernier pour expliquer les motifs du refus.

RÉSOLUTION N° 2011-02-029

COLLOQUE – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer à un colloque portant sur la gestion des ressources humaines qui aura lieu le vendredi 25 mars 2011 à Notre-Dame-du-Lac. Le prix des billets s'élève à 75 \$. Deux places seront réservées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Ce sujet sera revu à la séance ordinaire de mars.

FONDATION DE LA SANTÉ

Une dégustation de vin et fromage aura lieu le vendredi 25 mars prochain au profit de la Fondation de la santé du Témiscouata.

CHEMIN DES CHALETS

Dans le bulletin de janvier, le budget 2011 et le plan triennal d'immobilisations étaient présentés. Il y était notamment inscrit dans le plan triennal d'immobilisations que 300 000 \$ seraient investis dans le chemin des Chalets en 2013. Certains citoyens ont interprété cette information comme étant la mise en place de revêtement bitumineux sur la chaussée du chemin. Or, ce n'est pas le cas puisque le chemin doit être amélioré de façon significative avant de penser à l'asphalter.

POSTE CANADA – LAC SAUVAGE

Une élue demande s'il y a des développements à propos de la livraison de la poste au lac Sauvage en passant par le bureau de poste de Squatec. Monsieur le Maire mentionne que la personne ressource n'a toujours pas donné suite aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées autant écrites que verbales. Monsieur le Maire réactivera ce dossier.

PROCHAIN COMITÉ DE TRAVAIL

Les membres du conseil s'entendent pour se réunir mercredi 16 février 2011 à 9 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière